

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINEDOCUMENTS
INDEX UNIT

MASTER

21 DEC 1950

RESTRICTED
SR/LM/9
12 mai 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

M. [] [] []

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE SEANCE ENTRE LA
COMMISSION DE CONCILIATION ET LES DELEGATIONS
DES ETATS ARABES

tenue à Lausanne le jeudi 12 mai 1949 à 11 heures

Présents: M. de Boisanger (France) - Président
 M. Yalcin (Turquie)
 M. Ethridge (Etats-Unis)

M. de Azcarate - Secrétaire Principal
 S.E. Abdel Monem Mostafa Bey- Représentant de l'Egypte
 S.E. Fawzi Pacha Mulki - Représentant du
 Royaume Hachémite de
 Jordanie

M. Fouad Ammoun - Représentant du Liban
 M. Adnan El Atassi - Représentant de la
 Syrie.

Au cours de la séance et avant de signer le Procès-verbal ci-joint, les représentants arabes déclarent qu'ils veulent indiquer clairement qu'ils signent le Procès-verbal sous réserve de la déclaration suivant laquelle ils affirment à nouveau leur solidarité et maintiennent leur droit d'exprimer leur point de vue collectivement à la Commission de Conciliation, sur tous les aspects du problème de Palestine. Ils demandent en outre à la Commission de faire connaître à la délégation israélienne leur attitude telle qu'elle a été définie ci-dessus.

Le PRESIDENT prend les dispositions voulues pour que le texte de la déclaration des délégations arabes soit compris dans le compte rendu de la séance auquel le texte du Procès-verbal sera joint.

S.E. Abdel Monem Mostafa Bey, pour la délégation de l'Egypte, S.E. Fawzi Pacha Mulki, pour la délégation du Royaume Hachémite de Jordanie, M. Fouad Ammoun, pour la délégation du

/Liban

Liban, M. Adnan El Atassi, pour la délégation de la Syrie,
et les trois membres de la Commission de Conciliation signent
alors le Procès-verbal.

Le Président informe les délégations arabes que, de l'avis de la Commission, la teneur du Procès-verbal doit rester secrète et qu'il est encore plus important de garder secret le document joint. Toutefois, étant donné que l'on sait déjà que la Commission et les délégations intéressées se sont mises d'accord sur une base de discussion, il est sans doute nécessaire d'informer officiellement la Presse de ce fait, sans autres détails, par l'intermédiaire de l'attaché de presse de la Commission.

Les représentants arabes acceptent la proposition
du Président.

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMPTE-RENDU D'UNE SEANCE ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION
ET LES DELEGATIONS DE L'EGYPTE, DE LA JORDANIE,
DU LIBAN ET DE LA SYRIE

tenue à Lausanne, le 12 mai 1949, à 11 heures 30

Présents

M. de Boisanger (Président)	-France
M. Yalcin	-Turquie
M. Ethridge	-Etats-Unis
M. Azcarate (Secrétaire principal)	

S.E. Abdel Monem Mostafa	-Egypte
S.E. Fauzi Pacha Mulki	-Jordanie
S.E. Fouad Bey Ammoun	-Liban
S.E. Adnan Atassi	-Syrie

Au cours de cette séance, les délégués de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie d'une part, et les membres de la Commission de Conciliation d'autre part, ont signé le procès-verbal ci-après:

PROCES - VERBAL

La Commission de Conciliation des Nations Unies pour la Palestine, soucieuse de réaliser le plus rapidement possible les objectifs définis par la résolution du 11 décembre 1948 de l'Assemblée générale, en ce qui concerne les réfugiés, le respect de leurs droits et la conservation de leurs biens, ainsi que les questions de caractère territorial ou autre, a proposé aux délégations arabes d'une part, et à celle d'Israel d'autre part, de prendre comme base de discussions avec la Commission le document de travail ci-joint.

Les délégations intéressées ont accepté cette proposition étant entendu que les échanges de vues auxquels la Commission procédera avec les deux parties porteront sur les aménagements territoriaux nécessaires aux objectifs indiqués ci-dessus.

Lausanne, le 12 mai 1949

Signé:

Monem Mostafa	(Egypte)	Signé:	
Fauzi Mulki	(Jordanie)	Claude de Boisanger	(France)-Président
F. Ammoun	(Liban)	Cahid Yalcin	(Turquie)
Adnan Atassi	(Syrie)	Mark Ethridge	(Etats-Unis)